

Les femmes victimes d'homicide entre 2015 et 2018

Selon les données transmises par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), 1 086 femmes ont été victimes d'homicide en France entre 2015 et 2018, un chiffre qui baisse légèrement chaque année.

Les femmes de plus de 60 ans sont majoritairement concernées puisqu'elles représentent plus d'un quart des victimes. La grande majorité des victimes était de nationalité française et deux tiers des femmes ont été victimes d'un meurtre. Pour 56 % des victimes, la personne suspectée était un conjoint ou un membre de la famille.

Notons également que près des trois-quarts des homicides ont eu lieu dans une habitation. Les régions ultramarines présentent le taux d'homicide de femmes le plus élevé avec 1,56 pour 100 000 d'habitantes.

Avertissement

Nous faisons référence aux homicides de femmes et non pas aux *femicides*. Même s'il n'y a pas de définition officielle, ce terme, introduit par Jill Radford et Diane Russell¹ dans les années 70, concerne les homicides de femmes par des hommes parce qu'elles sont des femmes. Alors qu'un nouveau code NATINF (nature d'infraction) a été introduit en 2018 pour identifier les meurtres en raison du sexe, aucun n'a été enregistré sur la période analysée. En l'absence d'informations sur la motivation de l'auteur présumé, nous ne pouvons pas savoir si les homicides de femmes étudiés sont des *femicides*.

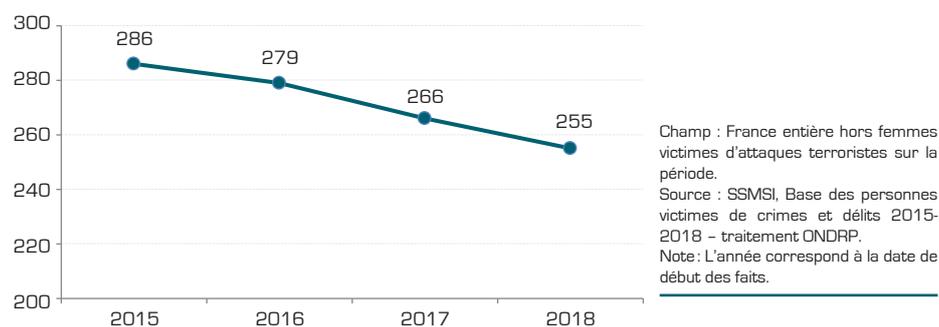
Le nombre de femmes victimes d'homicide a baissé de 11% entre 2015 et 2018

En 2018, 255 femmes ont été victimes d'homicides en France, un nombre qui diminue annuellement de 4% en moyenne. En effet, hors attentats², 286 femmes ont été tuées en 2015, 279 en 2016 et 266 en 2017. Cette baisse est également constatée en Italie où le taux d'homicides de femmes par mois est passé de 10,5 en 2012 à 5,5 en 2014 (Ferrara, 2015).

D'après une étude de l'ONU DC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), cette baisse est un phénomène global avec le nombre de femmes victimes d'homicide dans le monde passant de 101 000 en 2012 (ONU DC, 2013) à 87 000 en 2017 (ONU DC, 2019). Cependant, il existe quelques différences entre les régions car si le taux d'homicides de femmes en Europe est en baisse depuis 2005, le taux fluctue plus dans la région des Amériques (ONU DC, 2019).

Parmi la sélection des 18 pays européens étudiés par l'ONU DC (2019) pour l'année 2016, les taux de femmes victimes d'homicide pour 100 000 d'habitantes varient entre 0,2 pour la Slovaquie et 2,9 pour la Lituanie. La France présente un taux de 1,0. L'Espagne et l'Italie ont un taux de 0,5, le Royaume Uni et la Suisse de 0,6 et l'Allemagne de 1,1.

1 Évolution du nombre de femmes victimes d'homicide de 2015 à 2018



(1) Jill Radford, sociologue britannique, et Diane Russell, sociologue sud-africaine, ont popularisé la notion de *femicide* et ont publié, en 1992, un livre fondateur sur le sujet qui fait toujours référence *Femicide: The Politics of Woman Killing*.
(2) Les femmes victimes d'attaques terroristes durant la période 2015-2018 ont été exclues de l'analyse afin de ne pas biaiser les résultats. Cela représente 111 femmes victimes sur la période.

Plus d'un quart des femmes victimes d'homicide en France avait plus de 60 ans

En France, la moyenne d'âge des femmes victimes d'homicide est de 44 ans. Certaines études internationales confirment ces données comme en Australie où la moyenne d'âge est également de 44 ans (Cullen, 2019) et l'Italie où la moyenne est de 47 ans (Ferrara, 2015).

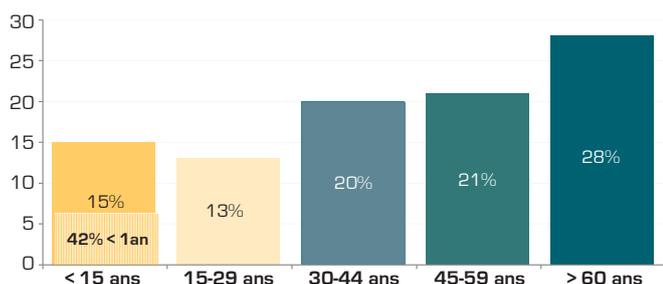
Parmi les femmes victimes d'homicide, celles âgées de 15 à 29 ans sont les moins représentées avec 13% alors que celles de plus de 60 ans représentent 28% des victimes. En effet, cette catégorie d'âge est la plus représentée avec 301 femmes victimes. Parmi elles 34% avaient entre 60 et 69 ans, 26% entre 70 et 79 ans et 40% avaient plus de 80 ans.

Selon le rapport de l'ONU DC en 2019, si les femmes de 30 à 44 ans ont le plus de risques d'être victimes d'un homicide en Europe, cela ne semble pas être le cas pour la France puisqu'elles ne représentent que 20% des victimes.

Les jeunes filles de moins de 15 ans représentent 15% des victimes en France (soit 164 femmes). Parmi elles, 71% avait moins de 4 ans et 42% avait moins d'un an. Selon l'ONU DC, le risque d'être victime d'homicide en Europe en 2016 était plus élevé pour les filles de 0 à 9 ans que pour celles de 10 à 17 ans (0,7 contre 0,2 pour 100 000 respectivement).

La profession de la victime a été renseignée dans seulement 47% des cas (soit pour 506 femmes victimes). Parmi ces victimes, 34% étaient sans emploi et 24% étaient à la retraite ce qui correspond à la représentation majoritaire des femmes de plus de 60 ans. 7% des victimes étaient scolarisées ou étudiantes.

2 Répartition des femmes victimes d'homicide en France selon la tranche d'âge entre 2015 et 2018



Champ : France entière.
Source : SSMSI, Base des personnes victimes de crimes et délits 2015-2018 - traitement ONDRP.

Note : Pour 33 femmes victimes d'homicide l'âge n'était pas renseigné.

La grande majorité des victimes était de nationalité française

Sur l'ensemble des femmes victimes d'homicide, 88% (soit 953 femmes victimes) étaient de nationalité française contre 9% de nationalité étrangère (soit 95 femmes victimes). Parmi ces dernières, environ 2% (soit 25 femmes victimes) était originaires

de pays européens et 6% (soit 70 femmes victimes) venaient d'autres pays. Pour 38 femmes (4% des victimes) la nationalité n'a pas été renseignée.

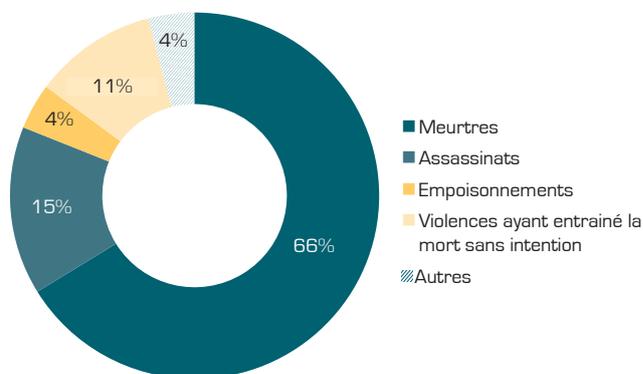
Deux tiers des victimes ont été victimes d'un meurtre

À partir de 2016, les services de police et de gendarmerie ont qualifié les faits en fonction des différents types d'homicides dont ont été victimes les femmes. Nous pouvons ainsi exploiter ces informations pour les années 2016-2018 soit pour 800 femmes victimes d'homicide.

Parmi elles, 66% ont été victimes de meurtres et 15% d'assassinats. La différence fondamentale entre ces deux termes indiquant des homicides intentionnels est la préméditation qui est seulement comprise dans l'assassinat. En effet, un meurtre est défini comme le fait de donner volontairement la mort à autrui ([Art 221-1 du Code pénal](#)) alors qu'un assassinat est un meurtre commis avec préméditation ou un guet-apens ([Art 221-3 du Code pénal](#)).

Nous pouvons également noter que 4% des femmes victimes entre 2016 et 2018 ont été victimes d'empoisonnement, d'atteinte à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substance de nature à entraîner la mort ([Art 221-5 du Code pénal](#)). Environ 11% d'entre elles ont été victimes de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner ([Art 222-7 du Code pénal](#)), un acte qui, selon la définition internationale de l'homicide (voir méthodologie) n'est pas un homicide involontaire puisqu'il y a l'intention de blesser volontairement la victime mais non de la tuer.

3 Répartition des femmes victimes d'homicide selon le type d'homicide (%)



Champ : France entière.
Source : SSMSI, Base des personnes victimes de crimes et délits 2015-2018 - traitement ONDRP.

Plus de la moitié des victimes d'homicide connaissaient la personne suspectée d'en être l'auteur

Pour 34% des femmes victimes d'homicide, leur conjoint³ est suspecté d'en être l'auteur et pour 22% un membre de la famille est suspecté. Les autres personnes suspectées sont simplement renseignées comme *autres*, ce qui ne nous permet pas d'indiquer si la victime connaissait son agresseur⁴.

(3) Le SSMSI ne fait pas de distinction entre les couples officiels et non officiels. Le terme conjoint peut ainsi concerner une personne étant ou ayant été conjoint, concubin, pacsé, petit-ami, amant, relations épisodiques, etc.

(4) La relation entre l'auteur suspecté et la victime est définie par la nature de l'infraction si elle porte une circonstance aggravante et/ou par une case conjoint, VIF hors conjoint ou autre cochée par l'agent de saisie.

Certains pays présentent des résultats qui divergent de notre analyse comme en Australie où 73% des homicides de femmes ont été commis par des conjoints et membres de la famille et jusqu'à 76% en Italie (Cullen, 2019; Ferrara, 2015).

Selon l'ONUUD (2019), en 2016, le taux de femmes victimes d'homicide par un conjoint ou un membre de leur famille était de 0,4 pour 100 000 d'habitantes en France, en Italie et en Suisse. L'Espagne et le Royaume Uni présentent un taux de 0,3 pour 100 000 d'habitantes et l'Allemagne 0,6.

Les femmes représentent la majorité des victimes des homicides par conjoint, jusqu'à 82% en 2017 selon l'ONUUD.

Les femmes de 30 à 59 ans sont les principales victimes des homicides conjugaux

Environ 76% des jeunes filles victimes ayant moins de 15 ans aurait été tuées par un membre de leur famille. Le rapport de la Mission sur les morts violentes d'enfants au sein des familles précise que les plus jeunes enfants sont plus exposés aux violences intrafamiliales (Inspection générale des affaires sociales, 2018).

Les homicides suspectés d'avoir été commis par un membre de la famille sont faiblement représentés dans les autres catégories d'âge (entre 2 et 14%) à l'exception des femmes de plus de 60 ans où cela concerne 20% des femmes victimes.

Les homicides conjugaux semblent être la cause principale des homicides de femmes ayant entre 30 et 59 ans. La moyenne d'âge des victimes suspectées d'avoir été tuées par leur conjoint est de 49 ans en France.

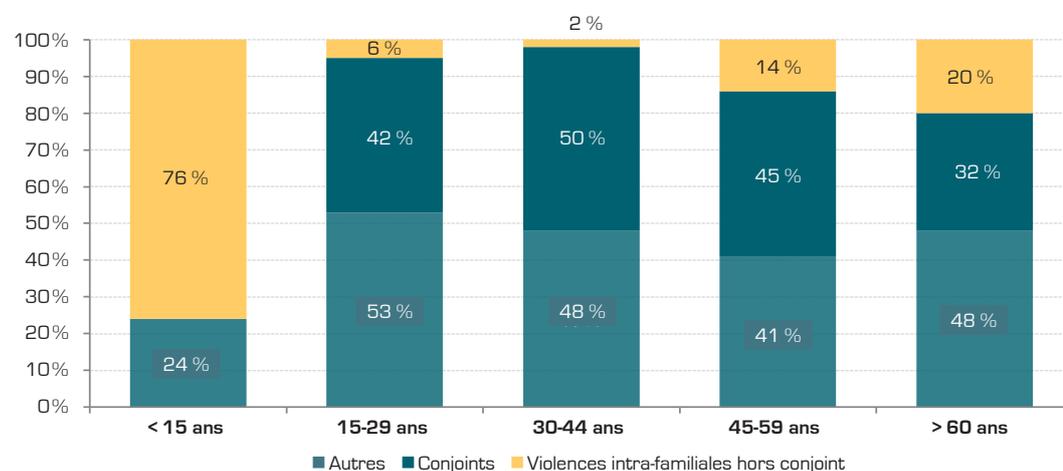
Près des trois-quarts des homicides de femmes ont eu lieu dans une habitation

Parmi les homicides pour lesquels l'information était renseignée (soit pour 794 femmes victimes), 74% des femmes victimes d'homicide ont été tuées dans un lieu d'habitation individuelle ou collective⁵. Notons que l'homicide a eu lieu au sein d'une habitation pour 83% des homicides où la personne suspectée est le conjoint.

Certains pays ayant étudié les homicides de femmes évoquent des proportions similaires pour les homicides ayant été commis dans l'habitation de la victime. Cela concerne 66% des homicides de femme en Italie, et 80% en Australie (Ferrara, 2015; Cullen, 2019).

La voie publique est le deuxième lieu le plus fréquent pour les homicides de femmes. Un chiffre qui fluctue entre 7 et 11% selon l'année. Les catégories d'âge des moins de 15 ans et des plus de 60 ans, sont celles qui sont les moins représentées dans les homicides sur la voie publique (respectivement 5% et 4% pour ces dernières et entre 10 et 17% pour les autres catégories d'âge).

4 Répartition des femmes victimes d'homicide en France selon l'âge et le lien avec la personne suspectée



Champ : France entière.

Source : SSMSI, Base des personnes victimes de crimes et délits 2015-2018 - traitement ONDRP.

Note : Pour 33 femmes victimes d'homicide l'âge n'était pas renseigné.

Les régions d'Outre-Mer présentent le taux d'homicides de femmes le plus élevé pour 100 000 d'habitantes

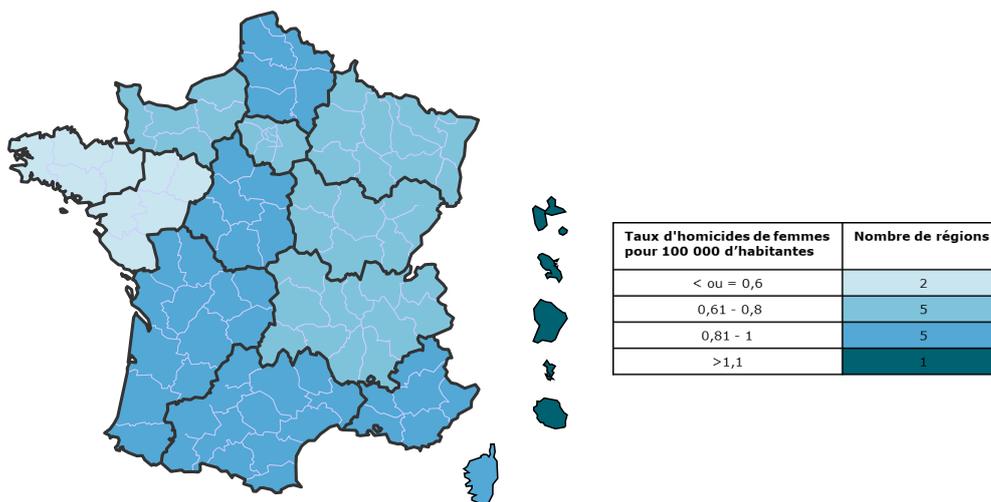
Entre 2015 et 2018, la région Île-de-France est celle qui présente le plus grand nombre d'homicides de femmes (158 victimes), pourtant, rapporté à sa population cette région n'est pas celle qui présente le taux d'homicide de femmes le plus élevé (0,63

homicides de femmes pour 100 000 d'habitantes). En effet, ce sont les régions ultramarines qui, avec 70 femmes victimes, présentent le taux d'homicide de femmes le plus élevé (1,56 pour 100 000 d'habitantes).

La Bretagne, la région avec le nombre le plus faible de victimes, 29, et le Pays de la Loire (46 femmes victimes) présentent les taux d'homicide de femmes les plus faibles avec 0,43 et 0,6 pour 100 000 d'habitantes respectivement.

(5) Selon l'INSEE, une habitation individuelle correspond à un bâtiment comportant un seul logement et une habitation collective correspond aux logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

5 Taux d'homicide de femmes pour 100 000 d'habitantes par région



Champ : France entière

Source : SSMSI, Base des personnes victimes de crimes et délits 2015-2018 - traitement ONDRP. INSEE, Estimation de population par région, sexe et grande classe d'âge - Années 1975 à 2019.

Note : Les collectivités d'Outre-Mer sont également prises en compte dans l'analyse des régions ultramarines même si seulement les DROM sont représentées sur la carte.

Point Méthodologique

Pour la rédaction de cette note, nous utilisons la définition internationale de l'homicide établie par l'ONU. Celui-ci définit l'homicide comme la mise à mort d'une personne par une autre personne (élément objectif). Cet acte doit être contraire à la loi (élément juridique) et l'auteur doit avoir eu l'intention de tuer ou de blesser gravement la victime (élément subjectif). Cette définition inclut les meurtres, les assassinats et les violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

La base «Victimes de crimes et délits» transmise chaque année par le SSMSI est constituée de données provenant des procès-verbaux rédigés par la police ou la gendarmerie nationales via leurs outils de saisie. Ces données se rapportent à des personnes physiques, victimes d'un crime ou délit non routier, pour lesquelles les faits se sont déroulés ou ont débuté dans l'année de la base.

La Délégation d'aide aux victimes (DAV) du Ministère de l'intérieur mène une étude sur les morts violentes au sein du couple à partir des messages d'information statistique ou télégrammes opérationnels transmis par la gendarmerie et la police. Cette méthode de collecte peut expliquer la différence entre les données du SSMSI et celles de la DAV.

Les résultats de cette Note ont été comparés avec ceux d'une étude Australienne de 81 femmes victimes d'homicide en 2014, et une étude Italienne de 319 femmes victimes d'homicide entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 octobre 2014. Cette sélection de pays a été faite en fonction de la disponibilité d'études comparables à notre champ d'étude à savoir toutes les femmes victimes d'homicide, hors attentats, enregistrées dans une période définie à l'échelle d'un pays. Certaines études sur ce sujet réduisent ce champ avec par exemple, des restrictions d'âge ou la relation avec l'auteur.

Bibliographie

- Cullen, P., et al. (2019). Counting dead women in Australia: An in-depth case review of femicide. *Journal of Family Violence*, 34(1).
- Ferrara, P., et al. (2015). Femicide and murdered women's children: which future for these children orphans of a living parent? *Italian journal of pediatrics*, 41(68), 2-6.
- Inspection générale des affaires sociales, et al. (2018). *Mission sur les morts violentes d'enfants au sein des familles*.
- ONUDC. (2013). *Global Study on Homicide*. Vienne: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
- ONUDC. (2019). *Global Study on Homicide*. Vienne: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.